

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 020_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : AMENAGEMENT PAR LA CCFL D'UN PARKING RUE DE L'EGLISE A HAVERSKERQUE :
AUTORISATION DE TRAVAUX ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION.**

VU :

Le code général des collectivités territoriales,

Les statuts de la Communauté de communes de Flandre Lys,

La délibération n°2021D013 du conseil communautaire de la CCFL en date du 18 février 2021 portant sur l'aménagement par la CCFL d'un parking situé rue de l'Eglise à Haverskerque ;

CONSIDERANT :

L'augmentation de la fréquentation touristique sur la commune depuis plusieurs années,

Le souhait de créer un parking de 32 places sur la parcelle cadastrée AY 212, directement situé sur les points de départ du Circuit de Tannay, du Circuit des trois clochers (inscrits au PDIPR) et de l'itinéraire de la véloroute de la Lys et qui emprunte le réseau point nœuds Vallée de la Lys Monts de Flandres ;

Le projet de réalisation de ce parking par la CCFL dont le plan de financement est estimé à 250 000 € T.T.C. ;

ETANT PRECISE que cet aménagement fera l'objet d'une convention entre la CCFL et la Commune d'Haverskerque ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire,

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** la CCFL à aménager le parking situé rue de l'Eglise dans les conditions précédemment définies ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

